



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 84847

## Texte de la question

« La problématique de la santé mentale a des liens forts avec l'exclusion par le logement », pointe le haut comité pour le logement des personnes défavorisées dans son rapport annuel pour l'année 2005, qu'il a dernièrement remis au président de la République. Loger des personnes atteintes de troubles psychiques est devenu un problème aigu. « Les centres médico-psychologiques butent sur le manque de structures adaptées pour les accueillir », regrette le rapporteur. Par ailleurs, selon les médecins concernés par la problématique, nombre de malades susceptibles de quitter l'hôpital pour être traités à domicile n'ont pas de solution de logement. En effet, les familles qui pourraient les héberger font souvent part d'une fin de non-recevoir car la cohabitation avec le malade est parfois très difficile en raison de la pathologie. Ainsi on estimerait que sur dix patients, la moitié seulement disposeraient d'une solution de logement à la sortie, essentiellement dans leur famille. Restent les autres, pour lesquels personne n'a grand-chose à proposer. Comme pour les familles démunies, les hôtels meublés (parfois vétustes) sont devenus une solution palliative au manque de logements ou de structures adaptées. Certains hôpitaux psychiatriques y ont pourtant recours. Mais elle est particulièrement dramatique depuis une dizaine d'années car les malades ne « trouvent plus rien dans le privé ». Leur allocation adulte handicapé (AAH) ou leur salaire dans des structures adaptées comme les centres d'aide par le travail (CAT) ne permettent pas de faire face aux loyers du marché. Pourtant, diverses solutions alternatives existent sur le papier. Le rapport du haut comité cite les appartements de coordination thérapeutique, les appartements loués aux HLM par des associations et sous-loués à des malades. Ou encore des maisons relais conçues pour accueillir des personnes fragiles. Mais tous ces dispositifs ne produisent pas les effets escomptés. Le haut comité lance donc un cri d'alarme pour que les pouvoirs publics prennent en compte dans les politiques de l'habitat cette problématique des personnes atteintes de troubles psychiques. Faute d'hébergement ou de logement adapté, des malades se retrouvent purement et simplement à la rue, comme le constatent le SAMU social ou les associations d'aide aux sans-abri. Compte tenu de ces éléments inquiétants, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84847

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 2006, page 1178